EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 13
SERVITUDE DE PASSAGE DE CONDUITES D'EAUX PLUVIALES

I – Usine des Carmes :

La Ville a installé une canalisation ∅ 1000 d'eaux pluviales sur la parcelle HX n° 234 appartenant à la Manufacture Michelin d'une profondeur de 1 m 60 environ, d'une largeur de 1 m 30 environ et d'une longueur de 170 m permettant de recueillir les eaux pluviales du quartier Bughes / Maréchal Leclerc en suivant le talweg naturel.

Il y a maintenant lieu de régulariser cette situation par un acte notarié.

Cette servitude interviendra à titre gratuit.

II – LOTISSEMENT COULON RUE LECUELLE :

La création d'un lotissement par la société COULON en haut de la rue Lecuellé (parcelle cadastrée section MT n° 138), nécessite la pose d'une conduite d'adduction d'eau potable d'un diamètre de 150 mm.

Cet équipement traverse le lotissement ce qui entraîne l'établissement de trois servitudes permanentes :

- une entre la rue Lecuellé et le chemin vert sur une bande de 4 m et sur une longueur de 25 m,
- une d'environ de 16,60 m sur 6,50 m de large sous les futurs espaces verts du côté du chemin vert,
- une d'environ 70 m² sur 7 à 5 m de large sous la voie à créer, entre le futur espace vert et la rue Docteur Hospital.

Ces servitudes interviendront à titre gratuit.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

EGOUT VILLE DE CLERMONT
185 places
EGOUT MICHELIN
EGOUT VILLE DE CLERMONT

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

SERVICES TECHNIQUES

SERVICE
EAU et ASSAINISSEMENT

PROJET DE CREATION D'UN LOTISSEMENT

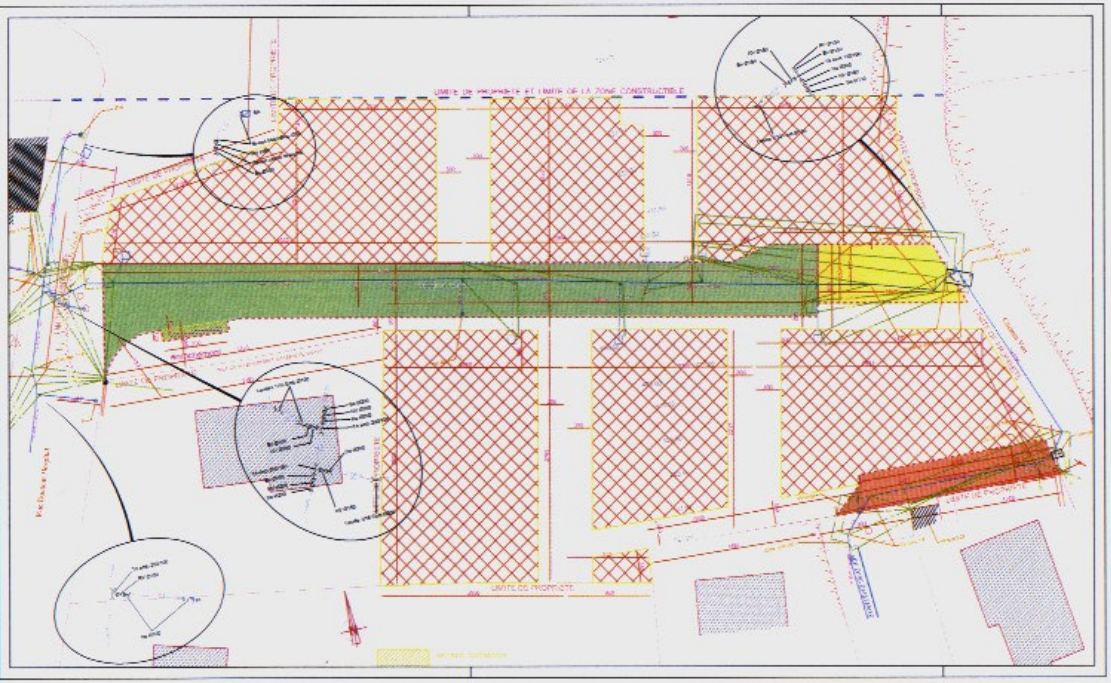
rue Docteur Hospital
63100 CLERMONT-FERRAND

Servitudes de passages AEP

Date	Indices	Services	MODIFICATIONS

CONTROLE:	M.MAZERON
DESSINATEUR:	G.BURGUET
Echelle:	1/250
Date:	22/12/08

CLASSEMENT	REFERENCE	MODIF.



DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2009

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD